

**M. François ALABRUNE**

**AMBASSADEUR DE FRANCE AUPRÈS DES PAYS-BAS**

23<sup>e</sup> session de l'Assemblée des États Parties au *Statut de Rome*

Lundi 2 décembre 2024

*Seul le prononcé fait foi*

Madame la Présidente de l'Assemblée des États Parties,  
Madame la Présidente de la Cour,  
Monsieur le Procureur,  
Monsieur le Greffier,  
Mesdames et Messieurs,

La France exprime son soutien à la déclaration de l'Union européenne et de ses Etats membres, prononcée par la Hongrie.

La France réaffirme son appui constant à la Cour pénale internationale, dans le contexte des défis croissants qu'elle doit affronter aujourd'hui. Le rôle de la Cour, unique juridiction pénale internationale à portée universelle, et pierre angulaire du système global de justice pénale internationale, est essentiel dans la prévention et la répression des crimes les plus graves, et pour rendre justice aux victimes d'atrocités sur tous les continents. La France soutient la Cour, et l'exercice de sa compétence, dans toutes les situations dont elle est saisie et réitère son attachement au respect du droit international.

Il revient aux Etats Parties de s'unir pour aider la Cour à relever les défis auxquels elle doit faire face. La France souligne la nécessité de renforcer la sécurité de la Cour et de son personnel, y compris après la cessation de leurs fonctions. La France condamne toute menace ou attaque à l'encontre de la Cour et de son personnel. Tout doit être mis en œuvre pour garantir la protection de la Cour afin qu'elle puisse exercer son mandat en toute indépendance et impartialité.

Sur le plan opérationnel, la France a poursuivi, au cours de l'année écoulée, sa coopération avec les organes de la Cour et son engagement pour soutenir ses enquêtes et ses activités. Elle co-préside le groupe de travail sur la coopération, aux côtés du Sénégal, contribuant ainsi à la mobilisation des Etats Parties afin d'apporter un soutien concret et technique aux activités de la Cour. Nous aurons l'occasion de revenir sur les diverses façons de soutenir et de protéger la Cour lors de la plénière sur la Coopération jeudi après-midi.

Sur le plan des ressources humaines, la France continue à mettre du personnel du ministère de la Justice à disposition du Bureau du Procureur, pour l'aider à faire face à l'accroissement de ses activités. Elle finance trois programmes de jeunes experts associés dans les trois organes principaux de la Cour.

Mesdames et Messieurs,

La France est le troisième contributeur au budget de la CPI. Son soutien est renforcé à travers ses contributions volontaires, aux fonds fiduciaires de la Cour, et en particulier au Fonds au profit des victimes. L'octroi de réparations pour les victimes et l'accès à la justice pour les survivants de crimes de masse est un impératif. Cela a été rappelé lors d'une conférence internationale organisée à Paris, en septembre dernier, en partenariat avec l'*International Center for Transitional Justice*.

Mesdames, Messieurs,

Alors que la Cour fait face à des critiques et défis sans précédents, la France appelle de ses vœux à l'universalité du Statut de Rome. Elle salue la ratification récente par l'Ukraine et la participation de l'Arménie, pour la première fois, à l'Assemblée des Etats Parties.

Alors que le mécanisme de Revue de la Cour achève son mandat, la France reconnaît l'importance des travaux réalisés. Les évolutions inspirées par cette Revue ont permis à la Cour d'améliorer son fonctionnement, ce qui est indispensable pour lutter efficacement contre l'impunité.

La France réitère son attachement à l'équilibre des systèmes juridiques, au respect des règles linguistiques prévues par le Statut de Rome, à une meilleure représentation géographique et à une meilleure représentation entre les femmes et les hommes. Garantir l'application de ces diversités, c'est s'ouvrir à d'autres approches et d'autres cultures pour plus d'efficacité et d'inclusivité dans le système international de lutte contre l'impunité.

Je vous remercie./.

*597 mots (130 mots par minute) = 4,6 min*